

Conseil Communautaire du Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys

Procès-verbal du mardi 06 mai 2025 à 20h00 à Castel-Sarrazin

Le Conseil Communautaire du Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys s'est réuni le mardi 06 mai 2025 à 20h00 sous la présidence de Christine FOURNADET, Présidente, en présence des élus suivants.

Nombre de conseillers élus: 31

Nombre de conseillers présents: 23

Nombre de conseillers représentés: 8

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : Madame FOURNADET, M. LABORDE, Mme LASSALLE, M. DULAYET, Mme BERGEZ, M. CASSIAU, M. CAZENAVE, M. DESSA, M. DOMARLE, M. DUFOURCQ, M. DUGACHARD, Mme DUPRAT, M. GODDE, M. GRAZIANI, M. GUICHENEUY, M. HAURAT, Mme HILLOTTE, Mme LAGOUARDETTE, M. LARROUTURE, M. LUBET, Mme RICARRERE, M. ROHFRICTSCH, M. TOULOUSE

Procurations : Alain GARBAY, Robert CRABOS, Odile ELOY TRAN VAN CHUOI, Sandrine GAILLACQ, Patrick HOURTIN, Karine LAPOS, Ludovic NOUGARO, Philippe NOVEMBRE

Ouverture de séance

Compte rendu des décisions de la Présidente

DEC202504-003 du 07 avril 2017 - Préhistorite : Partenariat publicitaire

DEC202504-004 du 07 avril 2017 - Préhistorite - TARIFS BOUTIQUE

DEC202504-005 du 07 avril 2017 - Préhistorite - TARIFS BOUTIQUE FRAIS D'EXPEDITION

DEC202504-006 du 08 avril 2018 - Micro-crèche - Marché de travaux

- lot 1 – Démolition/Désamiantage/Curage- entreprise BMP – 32 520 BRUGES - 57 975,00 €/HT.
- lot 2 – Fondations / Gros-Œuvre - entreprise VANTHOURNOUT – 40000 MONT DE MARSAN pour un montant 64 590,50 €/HT
- lot 3 – Façades / Enduits- entreprise SOBEBAT – 64 160 MORLAAS - 9 000,00 €/HT
- lot 4 – Charpente bois/Bardages bois/ Couverture tuiles/Etanchéité - entreprise BOIS&PEYRES – 40230 BENESE MAREMNE 63 000,00 €/HT .
- lot 5 – Menuiseries extérieures Alu - entreprise SARL D'EXPLOITATION MIROITERIE – 64300 BAIGT DE BEARN 17 610,00 €/HT .
- lot 6 – Menuiseries intérieures bois entreprise LAPORTE – 40320 SAMADET - 27 736,52 €/HT
- lot 7 – Plâtrerie / Isolation intérieur / Faux plafonds - entreprise SAMISOL – 64100 MORLAAS 25 115,24 €/HT
- lot 8 – Sols Souples - entreprise LORENZI – 64 000 PAU - 10 919,34 €/HT
- lot 9 – Peintures entreprise PENE – 40330 ARSAGUE 10 439,00 €/HT
- lot 10 – Chauffage / Ventilation / Désenfumage / Plomberie / Sanitaires / Cheminée - entreprise BOBION&JOANIN – 40465 PONTONX SUR L'ADOUR - 72 900,00 €/HT
- lot 11 – Electricité - entreprise SUDELEC – 40990 ST PAUL LES DAX - 31 695,73 €/HT
- lot 12 – VRD - entreprise ANDRE LAFONT – 64300 ORTHEZ 25 847,50 €/HT

Le quorum étant atteint, la Présidente, Christine FOURNADET, ouvre la séance et le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Le secrétaire de séance désigné étant Jérémy Domarle, adjoint au maire de Castel-Sarrazin, il prend la parole au nom de la commune. Il se dit très heureux d'accueillir le conseil communautaire pour la 4^{ème} et peut-être dernière fois de cette mandature dans sa commune et salue le travail qui a été fait dans cette instance. Il fait ensuite le point des divers travaux entrepris par la commune depuis la dernière visite du conseil communautaire ; il s'agit essentiellement de travaux d'amélioration des logements communaux avec la pose de volets roulants électriques, la mise en accessibilité de la salle de bain et la pose d'une nouvelle clôture. La commune a pour projet de créer deux logements communaux au vieux bourg.

D'autres travaux ont été réalisés comme la mise en sécurité de la chapelle, la mise en place d'une climatisation à la mairie, la pose de store à l'école et la réalisation d'une plate-forme pour le point de tri sélectif.

Par ailleurs, la commune de Castel-Sarrazin est toujours dans l'attente des résultats de l'étude hydraulique qui devrait permettre de trouver des solutions aux problèmes récurrents d'inondation.

Enfin, Jérémy Domarle indique que la commune et la commission développement économique de la Communauté de Communes suivent le projet de création de commerce au lieu-dit *La Marmotte*.

Instances

DEL20250506-001 - Recomposition du conseil communautaire

Vu l'article L. 5211-6-1 du CGCT qui stipule que les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2025, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire en vue des prochaines élections municipales ;

Madame la Présidente rappelle les règles de répartition de droit commun et les possibilités d'accords locaux et indique les divers accords locaux possibles :

	situation actuelle 2024	Pop* 2025	max de sièges	selon pop*	droit commun	accords locaux possibles										
Pomarez	5	1 605	de 4 à 8	6	6	7	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6
Amou	5	1 555	de 3 à 8	6	6	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6
Castelnau-Chalosse	2	595	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Castel-Sarrazin	2	576	de 1 à 3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Donzacq	2	454	de 1 à 2	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Gaujacq	2	436	de 1 à 2	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2
Castaignos-	2	424	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Arsague	2	342	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Nassiet	2	316	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Brassempouy	1	273	de 1 à 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Bonnegarde	1	255	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bastennes	1	244	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Argelos	1	162	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bassercles	1	154	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Marpaps	1	133	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Beyries	1	123	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	31	7 647	6	22	28	28	28	28	29	30	31	32	33	34	35	
	Proposition				n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité de retenir l'accord local ci-dessous qui sera soumis à l'approbation des conseils municipaux :

	situation actuelle	droit commun	accord local
Pomarez	5	6	6
Amou	5	6	6
Castelnau-Chalosse	2	2	2
Castel-Sarrazin	2	2	2
Donzacq	2	1	2
Gaujacq	2	1	2
Castaignos-Souslens	2	1	2
Arsague	2	1	2
Nassiet	2	1	2
Brassempouy	1	1	2
Bonnegarde	1	1	1
Bastennes	1	1	1
Argelos	1	1	1
Bassercles	1	1	1
Marpaps	1	1	1
Beyries	1	1	1
	31	28	34

Finances de la communauté de communes

Répartition dérogatoire de la DGF

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a la possibilité de redistribuer une partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux, librement choisis et adaptés aux spécificités de chaque territoire. Elle propose de ne pas s'engager dans cette procédure pour cette année mais si besoin d'y réfléchir pour l'année prochaine.

Enfance Jeunesse

DEL20250506-002 - Micro crèche : Plan de financement

Madame la Présidente explique qu'il convient de modifier le plan de financement du projet de micro-crèche notamment pour modifier la demande de DETR qui ne portera que sur les travaux.

Le montant des dépenses de travaux a également été revu après la consultation des entreprises (413 039 €) puis mise à jour avec les entreprises lauréates en fonction des modifications de plans (418 878 €).

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de modifier comme suit le plan de financement de la création de la micro-crèche :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	489 045		Montant	%
Travaux	418 478	CAF PAEI (22 500 X 12)	270 000	
Architecte maître d'œuvre	48 131	MSA Grandir en Milieu R	27 000	
assistance à maîtrise d'ouvrage + BE	22 436	Conseil Départemental des Landes (1 200 x 12)	14 400	
vrđ		Etat DETR (20% des travaux)	83 700	
Matériel informatique et électro	8 702			
informatique + téléphonie +copieur	3 528			
electroménager (cuisine équipée, micro onde, réf)	5 174			
Matériel de puériculture	39 039	Autofinancement Communauté de Communes	137 340	25,59%
materiel exterieur	14 298			
matériel puériculture	24 741			
Total général	536 786	Total général	532 440	

DEL20250506-003 - Rénovation énergétique du PEJ : Plan de financement

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, de modifier comme suit le plan de financement du projet de rénovation énergétique du Pôle Enfance Jeunesse et de charger Madame la Présidente de solliciter les financeurs :

Plan de Financement			
DEPENSES	HT	RECETTES	subventions
Dépenses Accompagnement	24 500,00 €	Subventions Accompagnement	15 180,00 €
MOE et AMO	24 500,00 €	ACTEE Chêne	15 180,00 €
Dépenses	231 100,00 €	Total Subventions travaux	189 320,00 €
SPS	2 200,00 €	D-E-T-R (sur 162 500 € éligible 5%)	8 107,00 €
Bureau de contrôle	1 850,00 €	Fonds Vert (34%)	86 904,00 €
Bureau de contrôle photovoltaïque	3 450,00 €	Conseil Départemental des Landes - CRTE (forfait)	66 792,00 €
Etude de structure	3 600,00 €	CAF (forfait)	27 517,00 €
Chauffage Pompe à Chaleur + Chauffe-ea	140 000,00 €		
Régulation de la ventilation			
Eclairage LED	22 500,00 €	Autofinancement Communauté de Communes travaux	51 100,00 €
photovoltaïque	57 500,00 €		
Total Dépenses HT	255 600,00 €	Total Recettes HT	255 600,00 €
Total Dépenses TTC		Total Recettes TTC	255 600,00 €

C.I.A.S des Luys

DEL20250506-004 - Eclairage public - Convention avec le CIAS EHPAD

Dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPAD et de la création de la micro-crèche, le Sydec a réalisé deux études en date du 02 octobre et 24 octobre 2024. Il s'agit de travaux de pose de fourreaux, dépose des mats, création d'une nouvelle armoire électrique, pose de réseau souterrain et fourniture, pose et raccordement de bornes et lanternes.

Le montant global des travaux s'élève à 133 938 euros TTC et sera financé comme suit

	Etude 1	Etudes 2	Total
Montant des dépenses HT	122 225 €	11 713 €	133 938 €
Subvention apportée par le Sydec	60 586 €	6 442 €	67 028 €
Subvention apportée par Cas Face	15 173 €		15 173 €
Participation de la collectivité	46 466 €	5 271 €	51 737 €

CAS Facé (compte d'affectation spéciale dédié au « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale »)

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'approuver les études relatives à l'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPAD et de la création de la micro-crèche et de répartir comme suit les dépenses. La participation de la collectivité s'élève donc à 51 737 euros et sera répartie au prorata des bornes et des superficies soit 16 000 euros pour la Communauté de Communes et 35 737 euros pour le C.I.A.S des Luys – EHPAD.

Aménagement du territoire

Madame Florence Bergez Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire fait le point des dossiers dont

✚ **OPAH et permis de louer** : une réunion permis de louer a été organisée le 30 avril avec les élus d'Amou, de Pomarez et le technicien PVD pour préparer la mise en place en janvier 2026 sur ces deux communes d'un permis de louer qui permet *au propriétaire (bailleur) de déclarer la mise en location d'un logement* qui se situe sur un secteur géographique concerné. La Communauté de Communes devra délibérer en juin pour transférer cette compétence à ces deux communes.

✚ **PICS** : suite à la réunion du 9 avril dernier, relative au plan intercommunal de sauvegarde la Communauté de Communes est dans l'attente du retour des communes sur le questionnaire et sur leur plan communal de sauvegarde pour celles qui en sont dotées.

✚ **Taxe d'Aménagement** : le relevé des montants de la taxe d'aménagement 2024 reversés à la Communauté de Communes s'élève à 1 845.95€, il s'agit du partage à hauteur de 10% des communes d'Amou, Bastennes, Bassercles, Brassempouy, Castelnaud-Chalosse, Donzacq et Nassiet. Les communes d'Arsague, Castaignos-Souslens, Castel-Sarrazin et Pomarez n'ont pas souhaité partager cette taxe. Les communes d'Argelos, Beyries, Bonnegarde, Gaujacq et Marpaps n'ont pas mis en place cette taxe sur leur territoire.

✚ **Environnement** : la commission environnement s'est réunie le 16 avril dernier. Des représentants de la Chambre d'Agriculture ont présenté le document cadre départemental pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Un mail d'information aux communes a été transmis suite à la réunion.

✚ **Prochaines réunions Plui-H** : Réunion présentation aux élus de la Chambre d'Agriculture le 12 mai, réunion technique avec la DDTM le 13 mai, conférence des Maires le 22 mai.

Culture

Monsieur Thierry Laborde Vice-Président en charge de la culture fait le point de toutes les actualités culturelles ainsi que du programme à venir.

A noter que la Médiathèque de Pomarez réouvrira à compter du 21 mai prochain.

Développement économique

Madame la Présidente indique que la prochaine réunion de la commission se tiendra le 20 mai à 19 heures avec pour objet la convention avec la Chambre de commerce et d'Artisanat, le règlement des aides économiques et les dossiers de demandes.

Voirie – Travaux – Bâtiment

Monsieur Maurice Dulayet, Vice-Président fait le point des travaux de voirie : il indique que les travaux et le balayage des voies du programme 2024 sont terminés.

La facture des travaux réalisés a été payée (117 962.84 €/TTC)

Une reprise de travaux est prévue à Nassiet. La dernière facture sera réglée suite à cela (2 840,60€ €/HT). Quant au programme 2025, l'estimatif des travaux envisagés doit être réalisé le 16 mai, et la commission sera convoquée afin d'arrêter le choix définitif pour lancer le marché 2025.

C.I.A.S des Luys

Madame Fabienne Lassalle, Vice-Présidente en charge de l'action sociale indique :

✚ **S'agissant du portage de repas**, il y a actuellement 63 bénéficiaires répartis sur 13 communes du territoire qui représentent une quarantaine de repas par jour. Elle confirme que le véhicule réfrigéré du portage de repas a été vendu au prix de 12 000€.

✚ **S'agissant des travaux de l'EHPAD**, Madame Lassalle indique que le déménagement dans la résidence autonomie s'est bien passé pour les résidents ; elle propose d'ailleurs une visite d'une chambre témoin, le 26 mai prochain à 17h30 avant le C.I.A.S des Luys.

Questions Diverses

P.E.T.R – GAL : Madame Hillotte a participé à la dernière réunion du GAL et présente quelques projets retenus comme notamment le KL'HUB de Mugron (qui est un tiers-lieu porté par une association dont l'objet est de créer et gérer un lieu et toutes activités favorisant l'emploi, la montée en compétences, le vivre ensemble et le lien social) pour son programme Atelier Bois de Chalosse (favorable pour 31 267,51 €). Le programme culturel de l'Association Les Amis de Brassempouy et son Festival de marionnettes et arts de la rue a également obtenu un avis favorable pour 17 200€).

Territoire Adour Chalosse Tursan – Marsan Agglomération : Madame la Présidente détaille la plaquette du bilan 2023-2024 de ce territoire contractuel organisé pour développer l'attractivité du territoire, assurer la complémentarité et renforcer les liens entre urbain et rural.

Calendrier des réunions- Modification

Conférence des maires : le 22 mai 2025

Arrêt du Plui-H : le 02 juin 2025

Séance levée à 22h30

Le(a) secrétaire de séance,

La Présidente,

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »